

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 10 février 2014**  
~~~~~

**ASSOCIATION COLLECTIF THÉÂTRE LILA
DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 10 février 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

**Étaient présents ou
représentés :**

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. Sébastien LAINE, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Danielle MORALES, Mme Catherine JOSIEN -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations :

M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

Mme Maguelonne SUQUET, M. Eric CORBEAU

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Christian LASSALVY, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-7 et L5211-36 ;

Vu que le collectif Théâtre Lila fait un travail remarquable depuis plusieurs années notamment via l'organisation du festival *Avril des clowns* à Gignac qui connaît toujours plus de succès et une belle évolution qualitative,

Vu que ce festival offre des spectacles originaux, adaptés et qualitatifs au public de la vallée de l'Hérault qui vient véritablement enrichir l'offre culturelle du territoire,

Considérant que le festival « Avril des Clowns » (AdC) fêtera sa 11ème édition en 2014 à Gignac,

Considérant que cet événement festif et culturel a pour objectif de promouvoir l'art du clown au travers de représentations, de stages, d'animations, d'expositions et de conférences,

Considérant qu'après 5 années de présence sur la commune de Gignac et différentes actions ponctuelles dans les communes du territoire, l'association cherche à accentuer la dimension intercommunale de son festival en programmant entre février et mai 2013 des actions sur l'ensemble du territoire,

Considérant que le Collectif Théâtre Lila proposerait, en partenariat avec la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le Conseil général, à 3 communes de la CCVH de devenir ses partenaires pour son prochain festival "AdC",

Considérant que les communes partenaires de cette manifestation accueilleraient 2 spectacles dont l'un serait destiné à être représenté en bibliothèque. Il s'agirait des spectacles suivants :

1. CLOWNOLOGIE : spectacle/conférence clownesque sur l'histoire du clown destiné aux bibliothèques du réseau intercommunal.
2. Les FOURBERIES de SCAPIN : création 2013 du collectif Théâtre Lila de la célèbre comédie de MOLIERE

Considérant que d'autres propositions de programmation seront toutefois envisageables,

Considérant que les représentations devront avoir lieu entre février et fin avril 2014 (voir fin mai),

Considérant que grâce à la mutualisation des moyens entre les intervenants, le coût total pour les 2 représentations restant à la charge de la commune partenaire est de 1 100 € TTC,

Considérant que le Budget Prévisionnel de l'action s'articulerait de façon suivante :

* programmation artistique territorialisée : 8300€ (subventions des communes : 3300 €),
* Festival Avril des Clowns : 47.700 € (CG34 : 10.000 € / Coproduction Office Culturel – Vallée de l'Hérault : 10 000 € / Billetterie : 13.300 €)

Considérant l'intérêt de la structure pour l'intercommunalité,

Vu l'avis favorable du bureau du 13 janvier 2014 (4 000 €), suite à la demande de subvention formulée par l'association,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer une subvention de 4 000 euros à l'association "collectif THEÂTRE LILA" pour l'organisation du festival "Avril des Clowns";
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'octroi de cette subvention.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 948 le 11/02/2014

Publication le 11/02/2014

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 11/02/14

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140210-lmcl65723-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

